

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 33

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et un et le 14 avril à 19 heures 05, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 avril 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. BAUMLIN, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. ESPIAU.

05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. COMBE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME JARRIGE (POUVOIR A M. GARDE), M. CANCEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT).

M. DOMENEGUETTY est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2021/18

Objet : Commission Citoyenne Environnement

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer la Commission Citoyenne Environnement dont l'objet est de réfléchir à l'ensemble des enjeux environnementaux de notre commune.

Les thèmes de travail de la commission, sans être exhaustifs, seront les suivants :

- Action en faveur de la biodiversité: micro-forêts, conférences et sorties, association des citoyens au projet « Arbres et Paysages d'Autan »
- Economie circulaire et solidaire
- Gestion des déchets
- Alimentation
- Habitat et énergie

Elle sera composée de 16 membres, 8 d'entre eux seront issus de la précédente commission consacrée au développement durable, les 8 autres seront tirés au sort au sein de la liste électorale.

Cette commission sera également composée d'élus et de représentants des services municipaux. Elle se réunira environ 6 fois par an.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De créer la Commission Citoyenne Environnement dans les conditions évoquées ci-dessus.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- De créer la Commission Citoyenne Environnement dans les conditions évoquées ci-dessus.

*Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE*

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire



- Transmis le 28 AVR. 2021
- Affiché le 28 AVR. 2021